



Le Président

Le mot du Président

Mesdames et Messieurs,
Chers amis, bonsoir !

Il y a un an, dans cette même salle, je vous communiquais mon espoir de voir la saison 2010 se dérouler sereinement ; mon espoir de voir l'unité de notre fédération, sauvegardée.

Qui ne se rappelle, en effet, les tumultes qui se sont faits jour, fin 2009 et qui annonçaient une année 2010, apocalyptique pour le sport automobile en Belgique francophone ?

Aujourd'hui, je suis, comme vous, je suppose, quelque peu soulagé par la tournure qu'ont pris les événements.

Au niveau de nos épreuves, de nos championnats et du nombre de nos licenciés, les catastrophes annoncées, non seulement, n'ont pas eu lieu mais leur prédiction n'a eu aucune incidence sur le bon déroulement ni sur le développement harmonieux des choses.

Pour ce qui est de l'unité du sport automobile dit « Provincial », si toutes les plaies ne sont pas encore cicatrisées, nous pouvons quand même constater que le « pronostic » est favorable et que la convalescence est entamée.

Prenons conscience de ce qui nous rapproche et laissons faire le temps : il n'est rien qu'il ne puisse guérir, surtout s'il est aidé par le bon sens de chacun de ceux qui sont préoccupés par l'intérêt de tous.

En ce qui concerne notre « belle » CSAP, que vous dire ?

Si ce n'est qu'il y fait bon vivre et que, s'il restera toujours des améliorations à y apporter, elle semble répondre, dans l'ensemble, aux attentes légitimes des ses clubs et de ses licenciés.

Pour ceux qui l'ignoreraient, je vous rappelle ce que, entre autres choses, la CSAP Hainaut fait en 2011 :

- Elle prend complètement en charge le prix de la licence des commissaires de route membres d'un club reconnu par elle, pour autant qu'ils prestent un minimum.

- Elle met à la disposition de ceux de ses organisateurs qui le désirent, un bureau de calcul dont les frais sont réduits à leur plus simple expression, grâce au bénévolat des opérateurs.
- Elle fournit gracieusement à ses organisateurs, les extincteurs imposés par la Loi lors des épreuves.
- Elle confie gratuitement à ses organisateurs, une panoplie de chronométrage électronique comprenant deux jeux de cellules photoélectriques, un jeu de chronomètres à imprimante et un jeu de chronomètres à « rattrapante », pour le doublage manuel obligatoire.
- Elle promotionne ou vient en aide aux disciplines nouvelles ou en difficulté. C'est ainsi, qu'en 2011, aucun droit de calendrier ne sera dû pour l'inscription au calendrier, d'épreuves de Slalom ou de Rallye d'Orientation
- Ceci est une liste non exhaustive, comme on dit, généralement...

Je viens de vous parler de Rallyes d'Orientation.

A ce sujet, je voudrais mettre en garde ceux d'entre vous qui, à titre particulier, organisent ou songent à organiser pareille manifestation.

Non pas qu'ils aient à craindre quelque rétorsion que ce soit de la part de la CSAPH ou de l'ASAF (nous sommes, l'une et l'autre, bien trop soucieuses du respect de la liberté individuelle pour condescendre à pareille manœuvre d'intimidation) mais bien, sur le fait suivant :

Qui dit « organisateur d'événement », dit « responsable d'événement ».

A ces « responsables d'événement », voici la quadruple question que je les invite à se poser :

- 1 - Suis-je certain, en organisant cette manifestation, que ma responsabilité civile est couverte par une assurance, dans le cas où cette responsabilité civile serait mise en cause ?**
- 2 - Suis-je certain que mon patrimoine personnel et celui de ma famille ne vont pas être utilisés pour dédommager l'un ou l'autre plaignant ?**
- 3- Qui paierait, même en cas d'assurance partielle de l'épreuve, la franchise de 19.000 et quelques Euros pour les dégâts occasionnés, aux routes ou aux infrastructures routières par le passage de « l'épreuve » ou par un accident provoqué par un de ses participants?**
- 4 - Ai-je les moyens d'engager un avocat qui pourrait me défendre devant un Tribunal Civil ou Pénal ?**

Pensez-vous que si notre fédération, impose à ses clubs d'être constitués en ASBL, c'est uniquement pour donner une occupation administrative lourde aux gens qui s'ennuient, aussi bien dans les clubs que dans les CSAP ou à l'ASAF ?

Un bon conseil, mes amis : si l'organisation n'est pas chapeauté par une ASBL en ordre vis-à-vis des lois en la matière et ce, quels que soient le groupement ou la fédération de tutelle, analysez bien les conséquences possibles avant d'organiser quoi que ce soit.

Votre dévouement de bénévole ne doit pas vous obliger à prendre pareil risque.

Je sais que d'aucuns jouent sur les mots et essaient de vous rassurer en se basant sur des concepts simplistes. Dites-vous qu'à l'époque où nous vivons, plus rien ne peut arriver sans que l'on essaie de trouver un « responsable ». La fatalité n'est même plus une excuse !

C'est à peine si une Commission d'enquête n'a pas été créée afin de déterminer si, d'aventure, il n'y aurait pas un « malheureux responsable » dans l'affaire des lourdes chutes de neige de décembre dernier !

N'oubliez pas, non plus, que les Conditions Générales des contrats de RC Circulation ordinaires excluent toute intervention dans un sinistre provoqué lors d'épreuves de vitesse, d'adresse ou de régularité (ainsi, par exemple, imposer un temps limite, quel qu'il soit, annihile leurs effets). Il est donc important, dans ce cas, qu'une police spécifique les remplace durant la durée de la manifestation.

Je ne voudrais pas vous ennuyer davantage avec toutes ces considérations qui semblent bien dénuées d'intérêt tant qu'on n'y est pas confronté et c'est pourquoi je n'irai pas plus loin dans mon explication. Sachez, toutefois, que nous sommes à votre disposition pour vous renseigner précisément à ce sujet.

Je terminerai en vous souhaitant, pour l'année 2011, ce qu'un jour, nous a souhaité le grand Jacques Brel.

Il a dit :

« A toutes et tous, je souhaite des millions de rêves et la chance de pouvoir en réaliser quelques-uns ».

Je réitère, aujourd'hui, ce souhait à l'adresse de chacun d'entre vous.

J'aimerais, toutefois, avant de passer la parole aux deux « tours » que sont nos speakers de ce soir (on a dû changer les pupitres en dernière minute trop hauts ... ça aurait été une soirée complètement en voix « Off »...), remercier ceux qui constituent le Conseil d'Administration de la CSAP Hainaut et qui, contre vents et marées, continuent à se dévouer pour le sport automobile provincial.

Rappelez-vous que ce sont tous des bénévoles et qu'ils ne sont là que par passion.

N'oubliez, dès lors, jamais, même quand quelque chose ne fonctionne pas comme vous le souhaiteriez, qu'ils ont droit, si ce n'est à votre gratitude, du moins, à votre respect.

Notre Vice Président : Frédéric Deroubaix

Notre Secrétaire : Katty Bario

Notre Secrétaire Adjoint : Jean Michel Diepdael

Notre Trésorier : Georges Richez

Notre Responsable « Licences » : Sandra Mary

Nos Administrateurs et chargés de Commissions diverses : Robert Maton, Eddy Limbourg, Pierre Marmignon et Didier Van Esse.

Mes remerciements vont aussi à tous les officiels, Commissaires Sportifs, Commissaires Techniques et autres Inspecteurs de Sécurité, indispensables au bon fonctionnement de nos épreuves.

Il vont, également, aux Services d'aide médicale urgente et, bien sûr, à ces courageux bénévoles que sont les Commissaires de Route.

Sur le terrain, par tous les temps, ils sont nos soldats du front, les premiers à intervenir, les plus exposés au danger. D'autre part, ils sont les premiers, pris pour cible par un certain public pour qui le sport automobile n'est qu'un prétexte à tous les débordements.

Qu'ils en soient doublement remerciés !

Et j'en profite pour rendre hommage, ici, à quelqu'un, à un ami namurois (mais, n'était-il pas universel ?).

Il nous a quittés cette année.

Beaucoup trop tôt.

Jean Jacques Gadisseur.

Il était un patriarche dans la grande famille des Commissaires de route et un administrateur de l'ASAF, en fonction.

Et ni moi... ni vous ni eux, bien sûr, ne l'oublieront.

Voilà, cette fois-ci, j'ai vraiment terminé.

Ca a peut-être été un peu long mais c'est de votre faute, aussi : Quand je parle avec vous, je ne vois pas le temps passer !

Allez Soyez heureux !

Bernard HAYEZ
Montigny-Le-Tilleul
Le 15 janvier 2011